

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 157

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« assujetties »

les mots :

« dont les gîtes sont assujettis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.